

Mesures de sécurité pour les rassemblements festifs

Formulaire à compléter par tout organisateur de manifestation de grande ampleur (à partir de 300 personnes) en relation avec la mairie de la commune concernée et à transmettre un mois avant la date prévue de la manifestation à l'adresse pref-cabinet@creuse.gouv.fr

(joindre obligatoirement un plan détaillé précisant le dispositif de sécurité *)

Commune : Code postal :

Arrondissement : Guéret Aubusson

Nom de l'organisateur :

☎ : Courriel :

Nom de l'association :

Nom de la manifestation :

Date(s) et horaires de la manifestation :

.....

Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation : Concert Fête locale Brocante

Marché Festival Feu d'artifice

Autres - Préciser :

Vulnérabilité du public : public assis public debout statique public debout dynamique

Nombre de personnes attendues :

Mesures de sécurité recommandées :	Indiquer ci-dessous les mesures de sécurité prévues :
<ul style="list-style-type: none"> • Règles de circulation : - Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés à joindre) - Déviations éventuelles (préciser lesquelles et à matérialiser sur un plan) - Nombre de parkings (à préciser et à localiser sur un plan) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Description de la configuration des lieux : - Installation prévue : stands, chapiteaux, tentes, scènes, tribunes, restauration... (à préciser et à matérialiser sur un plan) - En cas d'utilisation de chapiteaux indiquer le nombre et la surface (> à 50 m² le passage d'une commission de sécurité à la demande du maire est souhaitable) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de Sécurité : - Fermeture d'accès à la manifestation : double barriérage, véhicules bloquants, plots béton... (préciser les moyens mis en place pour sécuriser la manifestation et les matérialiser sur un plan) - Préciser les coordonnées des propriétaires des véhicules bloquant la manifestation 	

<ul style="list-style-type: none"> • Flux de personnes : - Nombre d'accès pour accéder à la manifestation (à préciser et à matérialiser sur un plan) - Mode de filtrage prévu : contrôle visuel des sacs, palpation (si palpation préciser le n° et la date de l'agrément de chaque agent) - Filtrage des personnes par des bénévoles, des agents de sécurité, des maîtres-chiens. Préciser le nombre de bénévoles ou d'agents assurant la sécurité - Si recours à des agents de sécurité, préciser la société d'appartenance 	
<ul style="list-style-type: none"> • Secours : - Accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur un plan) - Présence d'un poste de secours ou d'une association agréée (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan) - Moyens de secours et de lutte contre l'incendie prévus (préciser lesquels) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Service d'ordre et de sécurité : <p>Prendre contact avec les services de police ou de gendarmerie afin de prévoir un service d'ordre adapté (préciser date et interlocuteur)</p>	

* **Doit être indiqué sur le plan :**

- **L'emplacement des barrières et/ou véhicules bloquants (plots béton, bottes de paille...)**
- **L'emplacement des stands (chapiteau, restauration, scène, tribune...)**
- **les entrées de la manifestation**
- **les lieux des contrôles d'accès et le nombre d'agents ou bénévoles assurant ces contrôles**
- **les zones réservées au public**
- **les accès prévus pour les secours**
- **le poste de secours**
- **les parkings**
- **les déviations**